

### **1. PRIX**

#### 1.1 Généralités

Tous les prix sont affichés en Ariary avec prix en Euro indicatif

Seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix.

Les prix incluent en particulier la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) au taux en vigueur à la date de commande.

Par principe, et sauf stipulation contraire dans un descriptif de voyage, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix :

- les taxes de sortie de territoire demandées par certains pays, à régler sur place en espèces, lors de l'enregistrement ;
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, autres) ;
- les frais de vaccination et de visa ;
- les assurances ;
- toutes prestations non incluse dans le descriptif du voyage ;
- les excédents de bagage ;
- les taxes de séjour pour la France et l'étranger.

Les prix indiqués sont valables, sauf le cas d'une erreur matérielle qui aurait pour effet d'indiquer un prix dérisoire. Dans ce dernier cas, la réservation sera annulée sans frais ni pénalités ou indemnités d'aucune sorte, le prix sera modifié pour tenir compte de l'erreur matérielle et le client pourra effectuer sa réservation selon le prix ainsi modifié et les disponibilités.

Il appartient au client d'apprécier avant son inscription si le prix lui convient. Aucune contestation concernant le prix ne pourra être prise en considération ultérieurement.

### **2. INSCRIPTION**

Une inscription est considérée comme définitive à compter de la réception par Simaloc SARL du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé.

L'inscription à l'un de nos voyages implique de la part du client, l'entière adhésion aux présentes conditions de vente qu'il devra lire attentivement et l'acceptation préalable et sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Les présentes conditions de vente sont communiquées au client au moment de la réservation d'un séjour ou un forfait auprès de Simaloc SARL et sont accessibles sur la page d'accueil du site internet accessible à l'adresse suivante : [www.rent501-madagascar.com](http://www.rent501-madagascar.com)

Le client s'engage à lire les conditions de vente à chaque nouvelle commande, la dernière version desdites conditions s'appliquant à toute nouvelle commande.

### **3. PAIEMENT**

#### 3.1 Paiement de l'acompte

Toute inscription doit faire l'objet du versement d'un acompte dont le montant vous sera indiqué par votre vendeur, le solde intervenant 40 jours avant le départ.

Pour toute inscription à moins de 40 jours du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage.

#### 3.2 Modes de paiement

- Par carte bancaire sur le site internet de Rent501. un lien vous sera communiqué pour effectuer votre règlement sécurisé

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, il appartient au client de s'assurer que les montants ont bien été débités et qu'il a bien reçu la ou les factures pro-forma correspondant à la prestation fournie par Simaloc SARL

Les cartes bancaires suivantes sont acceptées :

- la carte Visa
- la carte EuroCard/MasterCard.

En aucun cas, les paiements par «mandat cash» ne pourront être acceptés.

#### 3.3 Paiement du solde,

Le règlement de la facture pourra se faire :

- soit avec le solde ;
- soit en complément si un acompte a déjà été réglé.

Tout retard dans le paiement du solde de la facture pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation/de résolution visés à l'article 5 ci-dessous.

### **4. DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE**

Code de la consommation : les règles de la vente à distance prévoient un délai de rétractation de 14 jours.

Attention : selon ces mêmes règles, ce droit de rétractation n'est pas applicable au présent contrat (article L. 221-28 du Code de la consommation), d'autant plus que Simaloc SARL (Rent501) est une société de droit Malgache.

Ainsi pour toute demande de prestation de services effectuée auprès de Simaloc SARL, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation. Il vous est toutefois possible d'annuler/résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ainsi qu'il est prévu à l'article 5 ci-dessous.

## **5. ANNULATION/RESOLUTION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DU CLIENT – MODIFICATION A L'INITIATIVE DU CLIENT**

### **5.1 Annulation/résolution à l'initiative du Client**

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme français, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement des frais de résolution suivants :

Barème d'annulation/de résolution :

- Annulation à 61 jours et plus, du départ : frais d'annulation de 400€ par personne correspondant aux frais engagés par Simaloc SARL en amont de la réservation du voyage ou du séjour
- Annulation entre 30 et 60 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage T.T.C.
- Annulation entre 15 et 29 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage T.T.C.
- Annulation entre 8 et 14 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage T.T.C.
- Annulation entre 0 et 7 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage T.T.C.

Par exception, pour certaines prestations qualifiées « d'exception » sur le devis transmis au client, puis sur le bulletin d'inscription, les frais de résolution seront de 100 % du prix du voyage TTC quelle que soit la date à laquelle intervient l'annulation.

Si l'application des pourcentages ci-dessus donne lieu à un montant de frais inférieur à 400€, un montant de 400€ par personne correspondant aux frais engagés par Simaloc SARL en amont de la réservation du voyage ou du séjour sera retenu pour toute annulation entre 60 jours et 0 jour avant le départ.

En cas d'annulation partielle, c'est-à-dire par un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même voyage, les frais de résolution seront déterminés comme suit :

- pour les prestations communes à tous les participants au voyage, des frais égaux à 100 %, quelle que soit la date de l'annulation, seront facturés au(x) client(s) annulant leur séjour sur leur quote-part des prestations communes,

### **5.2 Modifications après départ**

Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée (transferts, hôtels, véhicules..) du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement,

## **6. ASSURANCES**

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés.

Vous devez obligatoirement souscrire une garantie rapatriement auprès de Mondial Assistance.

Voir : <https://www.allianz-voyage.fr/> ou autre compagnie d'assurance.